

« Course aux droits »

CONSIGNES

Course aux droits (1h)

Aperçu :

Cette activité propose une introduction aux droits de l'Homme au moyen d'un jeu d'équipe. Les participants doivent décrire différents droits aux membres de leur équipe en utilisant tous les moyens qu'ils souhaitent, excepté des mots !



Objectifs :

- Comprendre les droits énoncés dans la Déclaration Universelle des droits de l'Homme (DUDH)
- Réfléchir à la protection des droits de l'Homme dans le cyberspace
- Examiner le lien entre droits de l'Homme et discours de haine en ligne



Matériel :

- Copies des cartes de droit : un exemplaire par équipe
- Copies des cartes de réponse : cinq copies
- Copies de la DUDH (résumé) : des copies en nombre suffisant pour tous les participants
- Tableau de papier et marqueurs (facultatif)
- Un espace suffisant pour que deux équipes ou plus puissent travailler ensemble, dans l'idéal des salles différentes
- 2 médiateurs, dans l'idéal

Instructions :

ACTIVITÉ DE DÉMARRAGE OPTIONNELLE (POUR LES GROUPES PEU FAMILIARISÉS AUX DROITS HUMAINS)

1. Demander aux participants ce qu'ils comprennent par « droits de l'Homme ». Noter leurs suggestions sur le tableau de papier et, si nécessaire, encourager la discussion au moyen de questions. Par exemple :



- Qui possède des droits de l'Homme ?
- Pouvez-vous citer des droits de l'Homme ?
- Qui doit veiller au respect des droits de l'Homme ?
- Quelle est l'origine des droits de l'Homme ?
- Les droits de l'Homme s'appliquent-ils en ligne?

2. Faire un bref résumé au sujet des droits de l'Homme, par exemple :

Les droits de l'Homme sont la propriété de tout un chacun ; ce sont aussi des « lois qui s'imposent aux gouvernements ». Les droits de l'Homme exigent en effet des gouvernements qu'ils s'assurent que les individus sont protégés contre tout traitement inéquitable, contre les abus et les violences extrêmes, notamment. Les droits de l'Homme sont importants, car ils nous protègent. Ils signifient aussi que notre comportement à l'égard d'autrui doit respecter les droits d'autrui.

ACTIVITÉ PRINCIPALE

3. Expliquer aux participants que l'activité englobe un jeu d'équipe visant à leur rappeler les droits consacrés par la DUDH. Souligner l'objectif et les règles du jeu et répartir les participants en équipe de cinq à huit. Distribuer aux équipes les documents ci-après : - des exemplaires du résumé de la DUDH - deux cartes de réponse (pour y noter les droits « devinés ») - les cartes d'instruction pour les « collecteurs », ou affichage des informations sur le tableau - des feuilles de tableau de papier pour chaque équipe et des marqueurs (facultatif)

4. Si les participants ne connaissent pas bien la DUDH, leur laisser le temps d'en lire les articles et de poser des questions, si nécessaire.

5. Passer en revue les règles du jeu (annexe) et vérifier que tous les participants les comprennent. Puis, démarrer le jeu.

6. Lorsqu'une équipe a deviné tous les droits, ou a épuisé toutes ses cartes de réponse, le jeu est terminé. Interroger les participants sur leur réaction et laisser le calme revenir après l'excitation du jeu. Utiliser quelques-unes des questions ci-après pour le débriefing et l'évaluation.



Compte-rendu :

- Quels étaient les droits les plus difficiles à faire deviner ? Pourquoi ?
- Quelle conclusion pouvez-vous tirer au sujet de la communication : pourquoi est-il souvent difficile de se comprendre ? Est-ce la faute de celui qui « adresse le message » ou de celui qui « le reçoit », ou des deux ?
- Que ressentez-vous envers votre équipe ? Que ressentez-vous envers les autres équipes ?
- Réfléchissez aux jeux qui impliquent une compétition : pourquoi nous attachons-nous plus à une équipe qu'à une autre ? Cet attachement est-il basé sur la raison ? Voyez-vous des parallèles avec la vie réelle ?
- Certains des droits étaient-ils particulièrement difficiles à comprendre ?
- Pensez-vous qu'il serait possible de « faire sans » l'un ou plusieurs de ces droits ? Si oui, lesquels ?
- Pensez-vous que ces droits devraient s'appliquer dans le cyberspace comme dans le monde « réel » ? Voyez-vous des exemples dans lesquels certains de ces droits ont une pertinence pour les activités en ligne ?
- Pensez-vous que les droits de l'Homme sont respectés sur internet ?

Expliquer brièvement aux participants que le discours de haine désigne toute forme d'expression malveillante et blessante à l'encontre d'un groupe ou d'un membre d'un groupe, qui risque d'encourager des réactions violentes envers les membres du groupe. Demander aux participants de citer des exemples pour clarifier cette définition.

- Quels droits présents dans le jeu pourraient s'appliquer au discours de haine ? Pourquoi ?
- Si vous étiez la cible de discours de haine en ligne, lesquels de vos droits faudrait-il surtout protéger ?
- Que faire pour lutter contre la prolifération du discours de haine en ligne ?

Source : Conseil de l'Europe, Connexions « La course aux droits »
<https://rm.coe.int/connexions-ed-revissee-2020-final-web/16809ed734>



Conseils pour le médiateur

- Le jeu gagnera en efficacité avec deux médiateurs. Les médiateurs devront veiller à ce que les « collecteurs » ne répondent pas aux hypothèses qui ne sont pas formulées « officiellement » (par exemple, au moyen d'un hochement de tête ou d'un signe d'encouragement).
- Les participants peuvent travailler par deux pour faire deviner les droits. Une discussion entre eux pourrait en effet les aider à examiner la teneur du droit, mais cela risque de rallonger la durée l'activité.
- Lorsque les « collecteurs » se présentent pour recevoir une nouvelle carte de droit, rappelez-leur qu'ils doivent remettre les cartes de réponse utilisées. Vérifiez ce qui est écrit sur les cartes et donnez-leur alors n'importe quelle nouvelle carte de droit à deviner.
- Vous pouvez décider de vous concentrer sur un ou deux « domaines de réflexion », de manière à étudier les questions plus en détail. N'essayez pas de couvrir toutes les questions !
- Les réflexions relatives à « l'appartenance » à un groupe peuvent servir à réfléchir à d'autres appartenances, par exemple à un pays ou un groupe ethnique. Vous pouvez examiner l'attachement psychologique qui lie souvent les individus à « leur propre » groupe, et vous en servir comme point de départ pour étudier des questions liées au racisme et à la discrimination.
- Si vous souhaitez approfondir la question de la façon dont les droits humains s'appliquent en ligne, vous pouvez, avec vos participants, vous pencher sur le Guide des droits de l'Homme pour les utilisateurs de l'internet.

Variantes :

L'activité peut être conçue comme une pure activité de dessin ou de théâtre, ou les deux, comme dans les instructions ci-dessus. Pour approfondir la question de la façon dont les droits de l'Homme s'appliquent en ligne, avec vos participants, se pencher sur le Guide des droits de l'Homme pour les utilisateurs de l'internet.

Idées d'action :

Inviter les participants à repérer un article d'information en ligne qui traite d'une violation des droits de l'Homme. Rappeler que les violations des droits de l'Homme ne sont pas nécessairement des crimes « ordinaires » : elles doivent témoigner de la défaillance d'un gouvernement à protéger ses citoyens.



Annexes à imprimer :

JEU D'ÉQUIPE : LES RÈGLES DU JEU

Objectif du jeu : deviner toutes les cartes de droits de l'Homme avant la/les autre(s) équipe(s), ou terminer la partie avec le plus grand nombre de cartes de réponse non utilisées.

Règles du jeu :

- une personne de chaque équipe (le « collecteur ») récupère une carte de droits humains auprès du médiateur. Sa tâche consiste à faire deviner le droit qui y figure au reste de son équipe, sans parler. Il peut dessiner, faire des gestes ou mimer, mais ne peut utiliser aucun autre moyen pour exprimer le droit en question.
- Le reste de l'équipe, qui dispose d'une liste des droits de la DUDH, doit deviner quel droit figure sur la carte. Les membres doivent en discuter ensemble et se mettre d'accord avant de reporter le droit deviné sur la carte de réponse et de la remettre au « collecteur ». Puis le « collecteur » leur donne la réponse.
- Pour chacun des droits, les participants peuvent utiliser deux cartes de réponse au plus. Après cela, le droit est considéré comme « non deviné » et le prochain « collecteur » va récupérer une nouvelle carte auprès du médiateur. Le « collecteur » doit lui remettre toute carte de réponse qui a été utilisée. Si la première réponse proposée est la bonne, l'équipe reçoit deux nouvelles cartes de réponse. Si la deuxième réponse proposée est la bonne, l'équipe reçoit une nouvelle carte de réponse. Si le droit n'a pas été deviné (au bout de deux tentatives), l'équipe ne reçoit pas de carte de réponse.
- Un collecteur différent est envoyé pour chaque nouvelle carte à récupérer. Quand tous les membres de l'équipe ont participé, un second tour commence.
- Le jeu se termine lorsqu'une équipe a deviné toutes les cartes correctement, ou lorsqu'une équipe ne possède plus aucune carte de réponse.

Ne pas oublier !

- Le jeu n'englobe pas tous les droits : la DUDH contient 30 droits et seules 12 cartes de droit sont à deviner.
- Chaque équipe démarre avec seulement 20 cartes de réponse. Les équipes devront donc veiller à ne pas gaspiller leurs cartes ! Si une équipe est la première à se retrouver sans carte de réponse, elle perd la partie



CARTE D'INSTRUCTION POUR LES « COLLECTEURS »

En tant que « collecteur », vous n'avez pas le droit de parler ! Vous pouvez dessiner, faire des gestes ou mimer pour aider votre équipe à deviner le droit figurant sur la carte, mais essayez de ne pas utiliser d'autres moyens. Si votre équipe fait une hypothèse « non officielle », en d'autres termes, qu'elle ne l'écrit pas sur une carte, vous ne devez pas y répondre. Vous pouvez en revanche l'encourager, ou encore faire oui ou non de la tête en réponse à des questions d'un autre ordre, par exemple : « Es-tu en train de balayer le sol ? », « Es-tu en prison ? », « S'agit-il d'une glace ? », mais aucun son ne doit sortir de votre bouche !



Cartes de réponse

Carte de réponse

Noter ici le droit deviné



Carte de réponse

Noter ici le droit deviné



Cartes des droits humains

Article 1

Tous les êtres humains
naissent égaux en
droits.

Article 14

Toute personne a le
droit de chercher asile
en d'autres pays en cas
de persécution.

Article 2

Personne ne doit faire
l'objet de
discrimination.

Article 18

Toute personne a droit
à la liberté de religion.

Article 3

Tout individu a droit à
la vie.

Article 19

Tout individu a droit à
la liberté d'expression
(de dire ce qu'il pense).



Article 5

Nul ne sera soumis à la torture.

Article 20

Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association.

Article 11

Toute personne est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie.

Article 21

Toute personne a le droit de voter et de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays.

Article 12

Tout individu a droit au respect de sa vie privée.

Article 27

Toute personne a le droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté.

